



MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
59, rue de l'Hôtel-de-Ville
L'Ascension (Québec) J0T 1W0
Tél. : (819) 275-3027 Téléc. : (819) 275-3489



FORMULAIRE D'EMBAUCHE (POMPIER)

COORDONNÉES

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL

EMPLOYEUR ACTUEL : _____

POSTE : _____ HORAIRE DE TRAVAIL : _____

EXPÉRIENCES PERTINENTES : _____

RÉFÉRENCE À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE NUMÉRO 1995-312

ÂGE : _____ ANS RÉSIDENT : OUI NON

PROPRIÉTAIRE : LOCATAIRE : OCCUPANT :

DOSSIER CRIMINEL : OUI NON SCOLARITÉ : _____

PERMIS DE CONDUIRE : VALIDE NON VALIDE CLASSE : _____

EXAMEN MÉDICAL, TESTS PHYSIQUE ET ÉCRIT OBLIGATOIRES POUR LES CANDIDATS CHOISIS

Si, après la période probatoire d'un an, le chef-pompier recommande au conseil municipal mon embauche à titre de pompier volontaire, je m'engage à suivre la formation requise, qui est d'une durée d'environ 400 heures, au cours des 4 prochaines années. La section 1 de Pompier 1 devra être débutée dès la première année. Ces formations se donnent généralement en région les fins de semaines. De plus, je participerai aux pratiques du service qui sont habituellement une fois par mois. Je comprends que si je suis inactif pour une période de plus de 6 mois, je serai considéré comme ne faisant plus partie du service et devrai refaire une demande pour le réintégrer.

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce document sont véridiques.

SIGNATURE :

DATE :

RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES APPLICABLES AU SERVICE D'INCENDIE MUNICIPAL

- Informer le chef-pompier si vous quittez la région pour plus d'une semaine
- Motiver votre absence au chef-pompier lorsque vous ne pouvez assister à une pratique
- Apporter votre permis de conduire à l'hôtel de ville à chaque année pour une photocopie
- Informer le chef-pompier si vous êtes reconnu coupable d'une infraction criminelle
- Informer le chef-pompier de tout changement important dans votre état de santé
- Remettre immédiatement au chef-pompier tous les vêtements, téléavertisseurs ou autres effets en votre possession si vous quittez le service ;

Mise à jour 2016-10-17